

# COMPTES CONSOLIDÉS

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

# COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2024

## COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	4	6 336	9 035
Achats consommés	5	(4 159)	(3 217)
Marge sur achats consommés		2 177	5 818
en % du chiffre d'affaires		34,4%	64,4%
Charges externes	6	(2 521)	(2 700)
Charges de personnel	7	(3 169)	(3 053)
Impôts et taxes	8	(103)	(78)
Autres produits d'exploitation	9	1 585	982
Autres charges d'exploitation	10	(149)	(454)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>(2 180)</b>	<b>516</b>
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	562	(382)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 618)</b>	<b>134</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(491)	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(2 108)</b>	<b>134</b>
Résultat financier	12	(75)	(26)
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>(2 184)</b>	<b>108</b>
Résultat exceptionnel	13	(1 055)	(52)
Impôts sur les bénéfices	14	85	17
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(3 153)</b>	<b>73</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15		
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net</b>		<b>(3 153)</b>	<b>73</b>
Résultat net par action	16	(0,14)	0,00
Résultat net dilué par action		(0,14)	0,00

## BILAN

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 983	3 604
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	1 626	2 117
Immobilisations corporelles	280	422
Immobilisations financières	204	172
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>3 467</b>	<b>4 198</b>
Stocks et en-cours	1 785	2 901
Clients et comptes rattachés	967	523
Autres créances et comptes de régularisation	1 429	1 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	614	708
<b>Total actif circulant</b>	<b>4 795</b>	<b>5 307</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 262</b>	<b>9 505</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en K€	31/12/2024	31/12/2023
Capital	4 671	3 766
Primes liées au capital	1 559	3 698
Réserves de conversion	(208)	(195)
Résultat de l'exercice	(3 153)	73
Réserves	(3 899)	(6 964)
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>(1 029)</b>	<b>378</b>
Intérêts hors groupe		
Autres fonds propres	317	429
Provisions	890	625
Emprunts et dettes financières	3 181	3 404
Fournisseurs et comptes rattachés	2 211	2 160
Autres dettes et comptes de régularisation	2 692	2 510
<b>Total Dettes</b>	<b>8 084</b>	<b>8 074</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 262</b>	<b>9 505</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
<b>Au 31/12/2022</b>	<b>16 882 280</b>	<b>3 178</b>	<b>2 070</b>	<b>(375)</b>	<b>(6 573)</b>	<b>(203)</b>	<b>(1 904)</b>
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	3 125 094	588	1 629				2 217
Résultat net de la période					73		73
Ecart de conversion						(8)	(8)
Autres variations					(16)	16	-
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>20 007 374</b>	<b>3 766</b>	<b>3 698</b>	<b>(375)</b>	<b>(6 517)</b>	<b>(195)</b>	<b>378</b>
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	4 806 667	905	853				1 758
Résultat net de la période					(3 153)		(3 153)
Ecart de conversion						(12)	(12)
Autres variations			(2 992)		2 992		-
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>24 814 041</b>	<b>4 671</b>	<b>1 559</b>	<b>(375)</b>	<b>(6 678)</b>	<b>(207)</b>	<b>(1 029)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(3 153)</b>	<b>73</b>
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	-	
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	1 275	(445)
Gains ou pertes sur cession	247	896
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	(41)
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement (A)</b>	<b>(1 631)</b>	<b>482</b>
Variation des stocks	1 118	271
Variation des créances clients	(520)	(542)
Variation des dettes fournisseurs	(45)	241
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	87	(414)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)</b>	<b>(991)</b>	<b>38</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(140)	(200)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(355)	(547)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(31)	(6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	31	49
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	-	(12)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)</b>	<b>(494)</b>	<b>(716)</b>
Augmentation de capital de la société mère	1 759	2 217
Cession (acquisition) d'actions propres	-	
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(1 102)	(1 429)
Emission d'emprunts et de dettes financières	733	30
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)</b>	<b>1 390</b>	<b>818</b>
Incidence des variations des cours de devises (E)	0	(0)
<b>Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)</b>	<b>(96)</b>	<b>140</b>
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>705</i>	<i>565</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>610</i>	<i>705</i>

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie	614	708
Trésorerie passive	(4)	(3)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>610</b>	<b>705</b>

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

<b>ASPECTS GENERAUX .....</b>	<b>7</b>
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables .....	7
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises .....	15
Note 3 Secteurs opérationnels .....	15
<b>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>16</b>
Note 4 Chiffre d'affaires .....	16
Note 5 Achats consommés .....	17
Note 6 Charges externes .....	18
Note 7 Effectifs et charges de personnel .....	19
Note 8 Impôts et taxes .....	19
Note 9 Autres produits d'exploitation .....	19
Note 10 Autres charges d'exploitation .....	20
Note 11 Dotations aux amortissements et aux provisions .....	20
Note 12 Résultat financier .....	21
Note 13 Résultat exceptionnel .....	21
Note 14 Impôts sur les bénéficiaires .....	22
Note 15 Entités mises en équivalence .....	23
Note 16 Résultat par action .....	23
<b>NOTES RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>25</b>
Note 17 Immobilisations incorporelles .....	25
Note 18 Écarts d'acquisition .....	26
Note 19 Immobilisations corporelles .....	27
Note 20 Immobilisations financières .....	27
Note 21 Stocks .....	28
Note 22 Clients et comptes rattachés .....	28
Note 23 Autres créances et comptes de régularisation .....	29
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	29
Note 25 Capitaux propres et informations sur le capital .....	30
Note 26 Plans d'options et assimilés .....	30
Note 27 Autres fonds propres .....	32
Note 28 Provisions .....	33
Note 29 Emprunts et dettes financières .....	34
Note 30 Fournisseurs et comptes rattachés .....	35
Note 31 Autres dettes et comptes de régularisation .....	35
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>36</b>
Note 32 Engagements hors bilan .....	36
Note 33 Informations sur les parties liées .....	36
Note 34 Événements postérieurs à la clôture .....	37
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes .....	37

## ASPECTS GÉNÉRAUX

---

### Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale. Son activité s'articule autour de deux verticales d'excellence : la lumière cosmétique et la lumière scénographique.

**La lumière scénographique** qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives est principalement portée par **Procédés Hallier**. Cette verticale est complétée par la *Business Unit* Projets Spéciaux qui s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur mesure.

**La lumière cosmétique** est principalement portée par Lucibel.le Paris, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation. Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED avec une offre de luminaires circadiens et se positionne comme pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé au Houlme (France).

Le groupe Lucibel compte 38 collaborateurs au 31 décembre 2024 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6 336 K€ au cours de l'exercice 2024.

### NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

---

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés 2024 du groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 juin 2025.

#### Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 610 K€ et de capitaux propres négatifs à hauteur de 1 029 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 3 498 K€ (y compris 317 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2024, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts

- par un nouvel emprunt bancaire de 700 K€ accordé par la Banque Populaire d'Alsace au profit de Procédés Hallier. Ce prêt a été débloqué au mois de février 2024.
- par l'augmentation de capital réalisée en avril 2024 qui a permis de renforcer les fonds propres de 1 758 K€ nets de frais.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, le Groupe a lancé le 17 février 2025 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 11<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2024, cette opération a permis de lever 850 K€ bruts. Par ailleurs, le Groupe va continuer à étudier diverses solutions de financement qui peuvent consister en des prêts bancaires pour financer son besoin en fonds de roulement, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2025, des prévisions de trésorerie afférentes, des discussions initiées avec les principaux partenaires et de la confirmation de leur volonté de continuer à soutenir l'activité. L'atteinte des objectifs budgétaires, le respect du calendrier prévisionnel et la réalisation effective du concours desdits partenaires

sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation. La non-atteinte de ces prévisions pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables, et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

### **Jugement et recours à des estimations**

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

### **Description des principes comptables**

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

#### Méthodes de consolidation

##### *(i) Périmètre de consolidation*

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

*(ii) Transactions éliminées dans les états financiers*

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

*(i) Transactions en monnaie étrangère*

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de conversion reconnus postérieurement au 1er janvier 2021 dans les comptes individuels sont maintenus au bilan dans les comptes consolidés. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

*(ii) États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2024	Taux Moyen 2024	Taux de clôture 31/12/2023	Taux Moyen 2023
AED	Dirham EAU	3,80000	3,93000	4,06000	4,00000
CHF	Franc Suisse	0,94000	0,95000	0,92600	0,97180
CNY	Yuan	7,58000	7,79000	7,85090	7,66002
HKD	Dollar de Hong Kong	8,07000	8,44000	8,63140	8,46497
MAD	Dirham Marocain	10,47000	10,71000	10,94000	11,07000

## Méthodes d'évaluation

### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1<sup>er</sup> exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

### Immobilisations incorporelles

#### (i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

#### (ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### (iii) *Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### (iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients .....	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement .....	1 à 3 ans
Licences et logiciels .....	1 à 3 ans

#### (v) *Dépréciation*

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

### Immobilisations corporelles

#### (i) *Actifs dont le Groupe est propriétaire*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

*Chiffre d'affaires et garanties*

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

*Stocks*

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

*Créances*

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

#### Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

#### Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

#### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

#### Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

#### Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

### Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

### Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

### Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui a été assimilé à une subvention publique jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, ce traitement restait possible pendant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement ANC n°2020-01.

Le CIR obtenu en 2024 vient en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

La part des CIR antérieurs à 2022 relative à des frais de développement capitalisés a été enregistrée en « Produits constatés d'avance » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

## NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

---

Aucune modification de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

La liquidation de Lucibel Africa n'étant toujours pas prononcée, cette filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvrées.

### Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2024	% contrôle 2023
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibelle Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (2)	Maroc	IG	80%	80%
Diligent Factory (3)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	49,8%	49,8%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société en cours de liquidation

(3) société en sommeil

## NOTE 3 - Secteurs opérationnels

---

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

---

### NOTE 4 - Chiffre d'affaires

---

Le chiffre d'affaires est facturé uniquement à partir d'entités de facturation basées en France, le Groupe n'ayant plus aucune filiale active à l'étranger.

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2024	2023
France	5 267	7 691
Europe	280	302
Reste du monde	788	1 042
<b>Total</b>	<b>6 336</b>	<b>9 035</b>

Répartition du CA par nature	2024	2023
Ventes de produits	5 791	8 065
Prestations de service	545	970
<b>Total</b>	<b>6 336</b>	<b>9 035</b>

Sur l'ensemble de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe enregistre une baisse de 30% par rapport à celui de l'exercice 2023.

Les évolutions des deux verticales sont les suivantes :

**La verticale Lumière scénographique**, portée par **Procédés Hallier**, a enregistré une baisse de 20 %, principalement due à la réduction des budgets publics dans le monde muséographique et à la réaffectation de ces derniers à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Toutefois, l'entreprise a poursuivi ses efforts en R&D, notamment avec le lancement du dispositif de sublimation chromatique Marco Polo, qui renforce son positionnement sur le marché de l'éclairage muséographique premium. L'activité de la Business Unit Projets Spéciaux se maintient en dépit du report d'un certain nombre de livraisons de projets sur 2025.

Sur **la verticale Lumière cosmétique**, **Lucibel.le Paris** enregistre une diminution de 36 % de son chiffre d'affaires, conséquence directe de la baisse des commandes liées au partenariat avec Dior. En réaction à cette évolution constatée dès le 1<sup>er</sup> semestre 2024, Lucibel.le Paris a accéléré sa stratégie de déploiement des nouveaux produits de la gamme OVE, présentés lors de *l'Innovation Day* du Groupe en début d'année 2024. L'année 2024 a été marquée par un développement actif du réseau de distribution, avec l'ouverture de *Beauty Light Bars* dans des endroits prestigieux tels que le centre commercial Beaugrenelle à Paris. L'extension de la gamme OVE a également permis à la filiale de nouer des partenariats commerciaux avec de nouveaux types d'acteurs, comme en témoigne le référencement du OVE Mini au sein de l'enseigne Nature & Découvertes dès la fin de l'année 2024.

Enfin, les activités historiques ont poursuivi leur repli, en phase avec le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

La part des ventes réalisées à l'étranger a représenté 16,9 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2024, contre 14,9% en 2023, confirmant la volonté du Groupe de poursuivre son expansion à l'international. Le chiffre d'affaires de Procédés Hallier à l'export a notamment représenté 30,6% du chiffre d'affaires dans la continuité de l'exercice 2023 où il avait représenté 28,6% du chiffre d'affaires.

La part des prestations de service dans le chiffre d'affaires 2024 diminue légèrement par rapport à 2023, passant de 10,7% en 2023 à 8,6% en 2024.

## NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2024	2023
Achats et variation de stock de matières premières	2 560	2 144
Achats et variation de stock de marchandises	1 172	784
Achats d'études et sous-traitance	207	87
Achats non stockés de matières et fournitures	220	201
<b>Achats consommés</b>	<b>4 159</b>	<b>3 217</b>

Le **désalignement entre la baisse du chiffre d'affaires et l'augmentation des achats consommés** s'explique en partie par un effet exceptionnel lié aux mesures de restructuration mises en œuvre par le Groupe au cours du dernier trimestre 2024.

En effet, ce plan de restructuration a conduit à la fermeture du site de Barentin, où étaient détenus une grande partie des stocks de composants et de produits du Groupe. Une analyse approfondie de ces stocks a été menée. A la suite de cette analyse, le Groupe a procédé à la mise au rebut de certains produits finis et composants devenus obsolètes ou ne correspondant plus à l'orientation stratégique actuelle. Cette opération a entraîné une diminution significative des stocks en fin d'exercice, impactant mécaniquement le calcul de la marge brute.

La plupart des références concernées avait déjà fait l'objet de provisions pour dépréciation dans le cadre des campagnes d'inventaire et d'évaluation des stocks réalisées au cours des exercices précédents. Par conséquent, une reprise de provisions pour dépréciation de stocks a été comptabilisée. Le Groupe estime que la reprise de provisions associée aux produits et composants mis au rebut s'élève à environ 1,1 M€.

En K€	2024	2023
Chiffre d'affaires	6 336	9 035
Achats consommés	(4 159)	(3 217)
<b>Marge sur achats consommés</b>	<b>2 177</b>	<b>5 818</b>
<b>en % du CA</b>	<b>34,4%</b>	<b>64,4%</b>

Le taux de marge brute publié pour l'exercice 2024 ressort à 34,4 % du chiffre d'affaires. Toutefois, ce taux ne reflète pas l'activité courante du Groupe, dans la mesure où il intègre l'effet exceptionnel des mises au rebut. En retraitant cet effet non récurrent, la direction estime que le taux de marge brute ajusté s'élèverait à environ 52 %, en repli par rapport à l'exercice 2023.

Cette diminution s'explique principalement par une intensification de la concurrence à la fois sur le marché de la lumière cosmétique, segment stratégique du Groupe et sur celui de l'immobilier tertiaire, dans un contexte de réduction des dépenses d'investissements.

## NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2024	2023	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	407	571	(164)	-29%
Autres locations (véhicules, matériel)	90	97	(7)	-7%
Entretien et réparations	191	261	(71)	-27%
Assurances	45	57	(12)	-21%
Commissions	366	361	4	1%
Honoraires	473	555	(82)	-15%
Publicité / communication	290	258	32	12%
Transports sur achats et ventes	210	226	(16)	-7%
Frais de déplacement - Missions - Réceptions	139	115	24	21%
Frais postaux et téléphone	70	73	(3)	-4%
Services bancaires	53	61	(8)	-13%
Autres	72	64	8	12%
<b>Total</b>	<b>2 521</b>	<b>2 700</b>	<b>(179)</b>	<b>-7%</b>

Les charges externes diminuent de 7 % entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024. Cette baisse modérée reste néanmoins insuffisante pour compenser la baisse du chiffre d'affaires et la baisse très significative de la marge brute sur l'exercice.

Les charges externes connaissent des évolutions différentes suivant la nature des dépenses :

- **La baisse du poste « Locations immobilières et charges locatives »** s'explique par la sortie du bail de Barentin à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, tandis que le Groupe a obtenu une franchise de loyer de 3 mois dans le cadre du nouveau bail signé pour Lucibel SA.
- Au cours de l'exercice 2024, **les dépenses d'entretien et de réparation** ont été moins importantes que sur l'exercice 2023, exercice au cours duquel le Groupe avait engagé de nombreuses dépenses, notamment pour l'entretien de son site de Barentin.
- **La baisse de 15% des honoraires** s'explique par un moindre recours à certains prestataires. Les frais liés à la cotation de Lucibel continuent à représenter une part significative de ces honoraires.
- Les commissions versées soit à des apporteurs d'affaires soit aux vendeurs indépendants qui commercialisent les produits de la verticale cosmétique sont stables entre les deux exercices, en phase avec le chiffre d'affaires généré.
- **Les frais de transport** diminuent de 7% mais dans des proportions moindres que la baisse du chiffre d'affaires. En 2023, le Groupe avait enregistré plusieurs commandes importantes dont les frais de port avaient été pris en charge directement par le client, minorant ainsi les dépenses liées au transport.
- Les efforts du Groupe pour développer et positionner la marque Lucibel Paris dans un environnement de plus en plus concurrentiel se traduisent par une **augmentation des dépenses de marketing / communication** de l'ordre de 12%.
- **L'augmentation du poste « Frais de déplacement »** s'explique par l'intensification des efforts commerciaux en vue de développer le chiffre d'affaires.

## NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

---

### Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif total du Groupe s'élève à 38 salariés contre 52 au 31 décembre 2023.

### Charges de personnel

Les charges de personnel ont enregistré une hausse de 4 % entre les deux exercices, passant de 3 053 K€ en 2023 à 3 169 K€ en 2024. Le plan de restructuration mis en œuvre au cours du dernier trimestre 2024 explique l'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Toutefois, ce dispositif n'a pas permis de générer d'économies sur l'exercice 2024. Les effets attendus de ces mesures se matérialiseront pleinement à partir de l'exercice 2025.

## NOTE 8 – Impôts et taxes

---

L'augmentation du poste « *Impôts et taxes* », qui passe de 78 K€ en 2023 à 103 K€ en 2024, s'explique par une augmentation de la CFE.

## NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

---

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2024	2023
Production stockée	(179)	(104)
Frais de développement capitalisés	321	408
Matériel de démonstration	21	103
Subvention d'exploitation	31	21
Autres produits	1 392	510
Transfert de charges	0	44
<b>Total</b>	<b>1 585</b>	<b>982</b>

La production stockée présente un solde négatif de 179 K€, en repli par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique notamment par la destruction de produits finis non conformes à la nouvelle stratégie industrielle définie dans le cadre du plan de restructuration engagé au cours de l'exercice 2024. Cette opération a entraîné une sortie exceptionnelle de stocks sans contrepartie de production.

Les frais de développement capitalisés, qui correspondent à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par Lucibel SA, sont en recul de 21% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une phase moins intensive du cycle de projets de recherche et développement.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- la reprise en résultat des CIR des années antérieures à 2022 au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (29 K€) ;
- la totalité de la plus-value résiduelle sur la cession du site de Barentin reconnue pour un montant de 1 296 K€. En effet, le bail du site de Barentin ayant été résilié au 31 octobre 2024, le maintien d'un produit constaté d'avance dans les comptes consolidés de Lucibel n'était plus justifié.

## NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

---

Sur l'exercice 2024, le montant des autres charges d'exploitation représentent 149 K€ contre 454 K€ en 2023.

Les autres charges d'exploitation intègrent notamment :

- les redevances versées à Olivier Lapidus pour le design du masque OVE à hauteur de 57 K€ contre 150 K€ versés en 2023. La baisse s'explique par des volumes de vente moins conséquents sur l'exercice (non-reconduction de l'exclusivité avec DIOR) ;
- les pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 34 K€
- des charges de gestion courante sur exercices antérieurs à hauteur de 25 K€
- les jetons de présence des administrateurs à hauteur de 30 K€.

## NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

---

En K€	2024	2023
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	396	383
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	147	139
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	(1 105)	30
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	14	(197)
Dot. / (Rep.) provisions	(14)	27
<b>Total</b>	<b>(562)</b>	<b>382</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche. Les dotations de l'exercice sont légèrement supérieures à celles enregistrées au titre de 2023.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles augmentent légèrement par rapport à l'exercice 2023.

Comme indiqué dans la note 5 sur les achats consommés, le Groupe a repris une partie des provisions pour dépréciation de stock qui avaient été constituées au cours des derniers exercices et qui concernent les produits mis au rebut dans le cadre du plan de restructuration.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent quelques dossiers pour lesquels le recouvrement n'est pas certain malgré les moyens mis en œuvre pour recouvrer les créances.

Enfin, la reprise de provisions s'explique principalement par la réduction de l'engagement de retraite, conséquence directe de la baisse des effectifs entre les deux exercices.

## NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2024	2023
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	(6)
Intérêts et charges assimilées	(77)	(76)
Différences négatives de changes	-	-
Autres charges financières	(1)	(14)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(78)</b>	<b>(97)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	2	6
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	-	64
Différences positives de change	-	-
Autres produits financiers	0	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3</b>	<b>70</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(75)</b>	<b>(26)</b>

L'essentiel des charges financières correspond aux intérêts des emprunts souscrits par le Groupe.

## NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2024	2023
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations incorporelles	(129)	(17)
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	(96)	11
Produit net /(Perte nette) sur cession de titres	(24)	(902)
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	2	2
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	(1)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	45
Autres produits et charges exceptionnels	(550)	(125)
(Dotations) / Reprises de provisions	(258)	935
<b>Total</b>	<b>(1 055)</b>	<b>(52)</b>

Sur l'exercice 2024, la perte exceptionnelle de 1 055 K€ intègre notamment les éléments suivants :

- des charges exceptionnelles liées au plan de restructuration mis en œuvre à compter du dernier trimestre 2024, à hauteur de 480 K€ ;
- des dotations aux provisions exceptionnelles à hauteur de 447 K€ dont une partie a été compensée par des reprises (192 K€). Ces dotations couvrent :
  - le montant des Crédits Impôt Recherche des exercices 2021 et 2023 (évalués respectivement à 97 K€ et 101 K€), l'expert du ministère de la Recherche en charge de l'examen des dossiers ayant émis des réserves sur la recevabilité de ceux-ci. Par prudence, la Société a décidé de provisionner ces montants jusqu'à l'avis définitif de l'administration fiscale. Dans la continuité de cette approche prudentielle, la Société a également décidé de provisionner le montant du Crédit Impôt Recherche de 2024 à hauteur de 85 K€ ;

- des dossiers contentieux en cours à hauteur de 76 K€ ;
- le solde des frais engagés pour mener le plan de restructuration (89 K€).

Les reprises concernent un dossier contentieux prudhommal soldé sur l'exercice.

- la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles cédées au sous-traitant reprenant la fabrication des produits cosmétiques à hauteur de 63 K€ ;
- la valeur nette comptable de projets de R&D inscrits à l'actif du bilan et abandonnés en cours d'exercice à hauteur de 130 K€ ;
- des frais de majoration liées à des report de paiement de dettes fiscales et sociales à hauteur de 26 K€.

## NOTE 14 - Impôts sur les bénéfices

### Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
(Charge) Produit d'impôt courant	85	17
(Charge) Produit d'impôts différés		-
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>17</b>

### Impôts différés par nature

En K€	31/12/2023	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	(117)			(117)
Déficits reportables et autres différences temporaires	117			117
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(3 238)	56
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	25,00%	25,00%
<b>(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur</b>	<b>810</b>	<b>(14)</b>
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs non activés utilisés	48	
Déficits de la période non activés	(344)	(27)
Différentiel de taux		21
CIR	85	
Abandon de créances	(541)	
Autres éléments	27	37
<b>(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat</b>	<b>85</b>	<b>17</b>

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs s'élèvent à 52 817 K€. Il s'agit de déficits reportables de manière indéfinie en France. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables des entités en sommeil ou liquidées n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la société Lucibel.le Paris et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

## NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la société SLMS, détenue à 47%, puis à 50% entre mars 2018 et décembre 2022 et à 49,8% depuis décembre 2022, et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)	
		en K€	En KAED
Actifs courants	328	253	1 029
Actifs non courants		0	1
Capitaux propres	(386)	(1 634)	(6 635)
Passifs courants	716	1 884	7 650
Passifs non courants		4	15
Chiffre d'affaires		305	1 238
Résultat net	(1)	13	53

(\*) Chiffres de 2021 derniers chiffres disponibles

## NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Pour l'exercice 2023, le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions diluées. Pour évaluer ce nombre, on ajuste le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en y ajoutant les actions supplémentaires qui seraient créées si tous les instruments donnant droit au capital de façon différée étaient convertis en actions ordinaires.

Pour l'exercice 2024, le Groupe ayant enregistré une perte, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

La tableau ci-dessous présente le résultat par action en base diluée et non diluée :

Résultat par action	2024	2023
Résultat de l'exercice (en K€)	(3 153)	73
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	23 170 975	19 195 301
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,14)	0,00
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	23 170 975	23 220 301
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,14)	0,00

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 638</b>	<b>1 869</b>	<b>706</b>	<b>452</b>	<b>555</b>	<b>448</b>	<b>6 669</b>
Acquisitions					39	355	<b>393</b>
Cessions					(57)	(119)	<b>(176)</b>
Variations de périmètre							-
Reclassement / mise au rebut		371			56	(426)	-
Autres variations					0		<b>0</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 638</b>	<b>2 240</b>	<b>706</b>	<b>452</b>	<b>593</b>	<b>258</b>	<b>6 887</b>

AMORTISSEMENTS en K€	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(522)</b>	<b>(1 316)</b>	<b>(706)</b>	-	<b>(521)</b>	-	<b>(3 065)</b>
Dotations	(491)	(375)			(21)		<b>(887)</b>
Sorties					48		<b>48</b>
Variations de périmètre							-
Reclassement / mise au rebut		48			(48)		-
Autres variations					(0)		<b>(0)</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(1 642)</b>	<b>(706)</b>	-	<b>(543)</b>	-	<b>(3 904)</b>

VALEUR NETTE en K€	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 117</b>	<b>553</b>	-	<b>452</b>	<b>34</b>	<b>448</b>	<b>3 604</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 626</b>	<b>598</b>	-	<b>452</b>	<b>50</b>	<b>258</b>	<b>2 983</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

## NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette en début d'exercice	2 117	2 117
Mouvement de périmètre		
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition	(491)	
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	<b>1 626</b>	<b>2 117</b>

Au 31 décembre 2024, la dépréciation de l'écart d'acquisition enregistré lors du rachat de Confidence, spécialisée dans la commercialisation de luminaires sur pied, s'est avérée nécessaire au regard de la dégradation significative des perspectives commerciales de cette activité. En effet, cette dernière est affectée par une conjoncture défavorable du marché de l'immobilier tertiaire, qui entraîne une baisse des investissements dans l'aménagement des espaces professionnels. Par ailleurs, des tensions persistantes avec le principal sous-traitant chargé de la production de cette gamme de luminaires compromettent la capacité de l'entité à respecter ses engagements en termes de qualité et de délais. Ces éléments ont été pris en considération pour évaluer la rentabilité future attendue de l'unité génératrice de trésorerie, justifiant une dépréciation totale de l'écart d'acquisition comptabilisé, soit 491 K€.

En revanche, aucune dépréciation n'a été constatée sur l'écart d'acquisition de la filiale Procédés Hallier, la rentabilité future estimée au 31 décembre 2024 ne remettant pas en cause la valeur comptable de cet actif.

### Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2024, il ne reste plus qu'un seul écart d'acquisition comptabilisé dont la valeur nette est présentée ci-dessous/

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence		491
<b>Total</b>	<b>1 626</b>	<b>2 117</b>

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier.

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

### Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction a donc estimé qu'il fallait totalement déprécier l'écart d'acquisition attaché à Confidence et maintenir l'écart d'acquisition de Procédés Hallier.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

## NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>856</b>	-	<b>678</b>	<b>150</b>	-	<b>1 684</b>
Acquisitions	34		67	32		133
Cessions	(32)		(313)			(345)
Variations de périmètre						-
Reclassements et mises au rebut						-
Autres variations	3		0			3
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>861</b>	-	<b>432</b>	<b>182</b>	-	<b>1 475</b>

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(761)</b>	-	<b>(461)</b>	<b>(40)</b>	-	<b>(1 262)</b>
Dotations	(31)		(84)	(32)		(147)
Sorties			217			217
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif net des activités abandonnées						-
Autres variations	(3)		(0)			(3)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(794)</b>	-	<b>(328)</b>	<b>(72)</b>	-	<b>(1 195)</b>

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>95</b>	-	<b>217</b>	<b>110</b>	-	<b>422</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>67</b>	-	<b>104</b>	<b>110</b>	-	<b>280</b>

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a acquis une plieuse via un contrat de crédit-bail, pour un montant de 32 K€.

## NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 205 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 098 K€, également entièrement dépréciés ;
- de prêts et cautionnements données dans le cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 207 K€ dont 4 K€ dépréciés.

## NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks diminue sensiblement entre les deux exercices, passant de 2 901 K€ fin 2023 à 1 785 K€ au 31 décembre 2024.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute matières premières et composants	1 646	2 884
Valeur brute produits finis	97	276
Valeur brute marchandises	510	1 312
Provisions cumulées	(468)	(1 571)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 785</b>	<b>2 901</b>

La diminution de la valeur des stocks s'explique par les mesures de mise au rebut des stocks de composants devenus obsolètes et de produits finis n'entrant plus dans la stratégie commerciale du Groupe. La majeure partie des produits et composants concernés par cette mise au rebut était provisionnée, ce qui explique le niveau élevé de reprises de provisions pour dépréciation indiqué dans le tableau ci-dessous.

En K€	Provisions sur stocks
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(1 571)</b>
Dotations	(427)
Reprises	1 531
Ecart de conversion	(2)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(468)</b>

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2024 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement des produits et composants qui ont été maintenus en stock.

## NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	2 889	2 429
Provisions cumulées	(1 922)	(1 906)
<b>Valeur nette</b>	<b>967</b>	<b>523</b>

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec FactoFrance concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2024, le montant total financé par le factor pour le Groupe s'élevait à 461 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

## NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs - avances et acomptes	195	99
Etat - crédit d'impôt recherche	475	390
Créances fiscales et sociales	503	373
Charges constatées d'avance	105	215
Autres créances	152	99
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>1 429</b>	<b>1 175</b>

Le montant des avances et acomptes consentis aux fournisseurs a été multiplié par deux entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, ce qui a un impact négatif sur la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - crédit d'impôt recherche* » enregistré à hauteur de 475 K€ au 31 décembre 2024 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€), 2023 (101 K€) et 2024 (85 K€). Par prudence, les montants relatifs aux exercices 2021, 2023 et 2024 ont été provisionnés, suite à un contrôle du ministère de la recherche des dossiers de CIR 2021 et 2023, qui a remis en cause l'approche retenue pour certains projets. L'administration fiscale n'ayant pas encore statué, la direction a préféré maintenir une position prudente en provisionnant la totalité des créances de CIR 2021 et 2023 et a également provisionné le montant du CIR 2024.

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

## NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	614	708
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>614</b>	<b>708</b>

## NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

---

### Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4 671 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 24 814 041 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2024, 4,87 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

### Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

## NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

---

### Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2023, 13 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2020 à 2023 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 4 034 000 BSPCE ont été attribués, 672 500 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques. Sur l'exercice 2024, aucun plan n'a été mis en place, la Société ayant plus de 15 ans.

Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>2 822 000</b>	<b>0,83</b>
Attribués	955 000	0,74
Exercés		
Annulés	(128 000)	1,27
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>3 649 000</b>	<b>0,79</b>
Attribués		
Exercés		
Annulés	(287 500)	0,86
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>3 361 500</b>	<b>0,79</b>

Au 31 décembre 2024, 2 499 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,74 € à 0,97 € suivant les attributions.

### Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

### Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 580 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, 40 000 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 272 000 AGA ont été définitivement acquises en juin 2024 ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, dont 28 000 ont été annulées en raison du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition. Les 56 000 AGA restantes sont en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>695 250</b>
Attribuées	84 000
Acquises	(376 250)
Annulées	(27 000)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>376 000</b>
Attribuées	
Acquises	(272 000)
Annulées	(48 000)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>56 000</b>

## NOTE 27 – Autres fonds propres

Au 31 décembre 2024, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

Avances conditionnées	Au 31 déc 2024	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27
Avance Région Haute Normandie	317	102	166	48

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a négocié avec la région Normandie pour obtenir la suspension des remboursements de l'avance consentie. Début 2025, la région Normandie a donné formellement son accord pour suspendre les remboursements pendant 20 mois, entre octobre 2024 et mai 2026.

Une partie de la dette non incluse dans l'accord représentant 102 K€ doit encore être traitée avec la région Normandie. En attendant la décision sur le traitement de cette dette, elle a été positionnée à moins d'un an.

## NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2024
Provisions pour risque produit	123	77	(49)			151
Provisions pour litiges	81					81
Provisions pour engagement de retraite	50	4	(18)			36
Autres provisions	371	448	(196)			622
<b>Total provisions</b>	<b>625</b>	<b>528</b>	<b>(263)</b>	-	-	<b>890</b>

### Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2024, les engagements de retraite s'élèvent à 36 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 3,35% pour 2024 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 19,5% et 49,4% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2024

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

### Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

## NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2023	Augmentation	Remboursements	Autre	31/12/2024
Emprunts et dettes bancaires	3 245	700	(942)		3 003
Emprunts sur contrats de crédit-bail	111	32	(35)		108
Dépôt / cautionnement reçu	45	3	(12)		35
Concours bancaires / intérêts courus	4	31	(1)	0	34
<b>Total emprunts et autres dettes financières</b>	<b>3 404</b>	<b>766</b>	<b>(990)</b>	<b>0</b>	<b>3 181</b>

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les prêts garantis par l'Etat (PGE).

Emprunts	Mise en place	Taux	Au 31 déc 2024	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27	31-déc-28	31-déc-29	31-déc-30
Assurance Prospection Export	2014		73	73					
BPALC - financement Lorenz (*)	nov-19	3,70%	95	83	12				
PGE CIC -Lucibel	mai-20	3,60%	210	-	72	127	11		
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20	2,70%	211	-	73	127	11		
PGE BPALC - Lucibel (*)	juil-20	3,70%	278	-	86	152	39		
PGE BPALC - Lucibel (*)	mars-21	3,70%	233	-	53	93	88		
PGE BPALC - Lucibel	juil-21	3,70%	357	-	71	125	129	33	
PGE Crédit agricole - Lucibel	déc-21	3,60%	528	-	94	162	163	109	
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20	3,70%	210	-	72	127	11		
<b>BPALC - Procédés Hallier</b>	<b>févr-24</b>	<b>Taux variable</b>	<b>621</b>	<b>-</b>	<b>63</b>	<b>130</b>	<b>136</b>	<b>142</b>	<b>149</b>
PGE BPALC - Lucibelle Paris	déc-21	3,70%	188	-	32	57	59	40	
<b>Total Emprunts et concours bancaires</b>			<b>3 003</b>	<b>156</b>	<b>627</b>	<b>1 100</b>	<b>646</b>	<b>325</b>	<b>149</b>

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a contracté, via sa filiale Procédés Hallier, un nouvel emprunt à taux variable de 700 K€. Cet emprunt, à échéance trimestrielle, a été débloqué en février 2024 et est couvert par une contre-garantie de la BPI à hauteur de 350 K€. Afin de se prémunir contre une éventuelle hausse de taux, un contrat de « swap » de taux a été mis en place, basé sur l'évolution de l'Euribor 3 Mois. Ce contrat prévoit un taux d'intérêt minimum de 3,30% auquel s'ajoute une commission bancaire de 0,5%.

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2024, le Groupe a entamé des discussions avec ses partenaires bancaires afin d'obtenir un différé de paiement de ces échéances bancaires et alléger ainsi la pression sur sa trésorerie. Un accord réunissant l'ensemble des partenaires bancaires a été trouvé début 2025 actant le gel des remboursements de l'ensemble des échéances bancaires pendant 20 mois à compter d'octobre 2024. Les remboursements reprendront donc à compter du mois de juin 2026, à l'exception de l'emprunt souscrit en novembre 2019, dont le remboursement reprendra en juin 2025, après 8 mois de différé.

Cet accord a été assorti d'une réévaluation des taux d'intérêts dont l'effet est particulièrement sensible pour les Prêts Garantis par l'Etat dont les taux d'intérêt sont passés en moyenne de 0,7% à 3,7%. Cette revalorisation des taux explique la forte augmentation des intérêts courus comptabilisés au 31 décembre 2024.

#### **Devise des emprunts et dettes financières**

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

#### **Covenants**

Au 31 décembre 2024, plus aucun emprunt n'est soumis à covenant.

### **NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés**

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 211 K€ au 31 décembre 2024 contre 2 160 K€ au 31 décembre 2023.

### **NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation**

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 087	882
Produits constatés d'avance	497	1 395
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	53	246
Autres dettes	55	(13)
<b>Total</b>	<b>2 692</b>	<b>2 510</b>

Les dettes fiscales et sociales correspondent :

- aux provisions de fin d'année ;
- aux montants des charges URSSAF, cotisations retraite et prélèvement à la source à verser en janvier 2025 au titre des rémunérations versées en décembre 2024;
- à la TVA collectée ;
- à des dettes fiscales et sociales constituées d'avril à octobre 2024, qui ont fait l'objet d'un moratoire et sont remboursées par chacune des entités du Groupe sur 24 mois à compter de décembre 2024. Au 31 décembre 2024, ces dettes représentaient 657 K€, dont 343 K€ à moins d'un an.

Fin 2023, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspondait essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin, que la Société reconnaissait à hauteur de 246 K€ par an et qui était comptabilisée en « *Produits d'exploitation* ».

Au 31 décembre 2024, la Société a reconnu l'intégralité de la plus-value encore inscrite en « *Produits constatés d'avance* », soit 1 296 K€. Le montant comptabilisé en « *Produits constatés d'avance* » au 31 décembre 2024 correspond à des factures établies pour des clients ayant choisi de différer la livraison des produits commandés ou pour des prestations dont le livrable n'était pas complet au moment de la clôture.

Ce poste comprend également, à hauteur de 9 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 9 K€ et 44 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

---

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2024, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2023. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

#### (i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2024, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 328 K€.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 60 mois. Les loyers versés en 2024 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établis à 86 K€.

#### (ii) Sûretés réelles

##### *Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires*

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace, initialement au profit de Lorenz Light Technic, le Groupe avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2024, il reste 95 K€ à rembourser sur cet emprunt.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

##### *Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)*

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2024 d'une garantie représentant 90% du solde du montant des emprunts souscrits soit un total de 1 993 K€.

##### *Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'un emprunt garanti par la BPI*

Une contre garantie BPI de 350 K€ a été adossée à la souscription d'un emprunt bancaire de 700 K€ auprès de la Banque Populaire d'Alsace en février 2024. Au 31 décembre 2024, le solde de cet emprunt s'élevait à 621 K€.

### NOTE 33 - Informations sur les parties liées

---

#### Dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général a été revue en début d'exercice 2024 et portée à 130 K€ brut annuel.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2025 validant les comptes 2024.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 235 K€ en 2024 contre 265 K€ en 2023.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

### **Prestations Actionnaires**

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a bénéficié des prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE, holding de Monsieur Granotier, pour la conduite de l'augmentation de capital réalisée en 2024. Le montant de la prestation représente 60 K€ HT et a été imputé sur la prime d'émission.

### **Transactions avec les autres parties liées**

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

## **NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture**

---

### **Fin du bail de Barentin**

Le 31 octobre 2024, Lucibel a quitté son site de Barentin pour lequel un bail ferme de 10 ans avait été signé en avril 2019. En février 2025, Lucibel est parvenue à conclure un accord avec le propriétaire du site afin de mettre un terme au bail, de manière anticipée, sans indemnité.

### **Augmentation de capital**

Le 17 février 2025, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). Chaque action détenue donnait droit à un DPS, 7 DPS permettant de souscrire trois actions nouvelles au prix de 0,10 €. Cette opération a entraîné la création de 8 501 082 actions nouvelles et a permis de lever environ 850 K€ bruts qui serviront à financer les développements de ses deux verticales, lumière cosmétique et Lumière scénographique.

### **Attribution du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) à Procédés Hallier**

En mars 2025, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a décerné à Procédés Hallier, filiale scénographique du groupe Lucibel, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV). Cette distinction d'État, accordée pour une durée de cinq ans, vient reconnaître la qualité exceptionnelle du savoir-faire de Procédés Hallier au service de l'éclairage d'espaces, d'expériences et d'œuvres aux exigences les plus élevées.

## **NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes**

---

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2024 s'élèvent au titre de leur mission à 84 K€ contre 62 K€ pour l'exercice 2023.